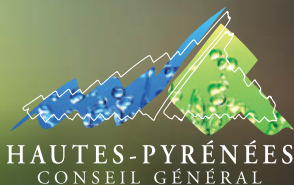


La réserve ornithologique
du lac de Puydarrieux



*Sanctuaire
de l'observation
ornithologique*



Né de la volonté des hommes en 1987, à quelques encablures de Triè-sur-Baise et Lannemezan, le lac de Puydarrieux est à l'origine une rétention d'eau destinée à irriguer et à soutenir l'étiage des rivières gasconnes et l'alimentation en eau potable. Personne alors ne s'attendait à ce que ce site devienne un haut lieu ornithologique des Pyrénées.

Une gestion au long cours

La mobilisation des professionnels de la nature a été immédiate. La fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées et l'office national de la chasse et de la faune sauvage se sont mobilisés pour garantir la surveillance du lac et le suivi de l'avifaune. Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec les Coteaux de Gascogne, propriétaire des lieux, a rapidement assuré la continuité de ces missions en affectant des agents au site.

Leur rôle s'attache en priorité au suivi scientifique de l'avifaune avec le comptage des populations et la participation à des programmes nationaux de suivi de l'avifaune inféodée aux zones humides.

L'accueil du public de plus en plus nombreux, et une approche pédagogique fait également partie

de leur rôle de valorisation de cet univers. Il est assuré en partenariat avec la Maison de la Nature 65.

Préservation pour assurer la venue des oiseaux...

Dès 1989, des mesures de protection ont été mises en place afin de préserver le site et sa réserve de chasse. L'établissement d'une zone de quiétude dont l'accès au public est strictement interdit, vient renforcer ce dispositif afin d'assurer la tranquillité des oiseaux.

En 2006, le site a été classé en zone de protection spéciale ou encore zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux, au titre du Réseau Européen Natura 2000.

Illustration de couverture : Soazig LEMUR

Attention au respect de la zone de quiétude!

Car sans sérénité, les migrateurs ne feront plus halte à Puydarrieux !

Toute la zone sud du lac à partir de la ligne de bouées rouge est strictement interdite d'accès (signalée par les panneaux rouges). Cette limite est fluctuante suivant le niveau du lac (ligne de bouées blanche ou jaune) : se renseigner auprès de la garderie ou des panneaux d'affichage. Chaque visiteur se doit de respecter scrupuleusement cette limite pour ne pas perturber les oiseaux en hivernage, tout dérangement est préjudiciable à leur survie.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

N'hésitez pas à vous informer auprès de la garderie et des portiques d'information afin de respecter la réglementation.

Un lieu de vie idéal

Le lac est riche d'un environnement accueillant avec ses zones agricoles, ses prairies et son milieu forestier. Ce milieu constitue une réserve alimentaire, un dortoir, un refuge, un lieu de reproduction pour les oiseaux.

La diversité ornithologique est riche de 245 espèces différentes identifiées depuis la mise en place des mesures de protection.

Leur présence sur le site est réglée au rythme des saisons. Les migrations postnuptiales s'étendent de juillet à décembre, l'hivernage se poursuit jusqu'en février pour se terminer par la migration pré-nuptiale de février à mars.

De la diversité naît la richesse...

La « STAR » du site : la Grue cendrée, elle joue son ballet tout l'hiver. Elle est accompagnée par la revue des oies cendrées et des différents canards. L'importante compagnie des vanneaux et autres limicoles éclaire le ciel par leurs acrobaties aériennes.

Au printemps, durant la période de reproduction les oiseaux nicheurs sont discrets et plus difficiles à observer.

Quelques espèces présentes en hivernage



Grue cendrée
H 1,20 m,
envergure 2,20 m



Héron cendré
H 1,00 m,
envergure 1,75 m



Grande Aigrette
H 1,00 m,
envergure 1,70 m



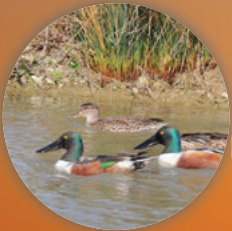
Héron garde-bœufs
H 0,52 m,
envergure 0,95 m



Canard colvert
L 0,60 m,
envergure 0,95 m



Canard siffleur
L 0,50 m,
envergure 0,85 m



Canard souchet
L 0,52 m,
envergure 0,82 m



Sarcelle d'hiver
L 0,38 m,
envergure 0,59 m



Oie cendrée
L 0,84 m,
envergure 1,68 m



Grèbe huppé
L 0,51 m,
envergure 0,73 m



Grand Cormoran
L 0,94 m,
envergure 1,49 m



Goéland leucophée
L 0,58 m,
envergure 1,40 m



Combattant varié
L 0,32 m,
envergure 0,60 m



Courlis cendré
L 0,57 m,
envergure 1,05 m



Vanneau huppé
L 0,31 m,
envergure 0,72 m



Faucon pèlerin
L 0,45 m,
envergure 1,13 m

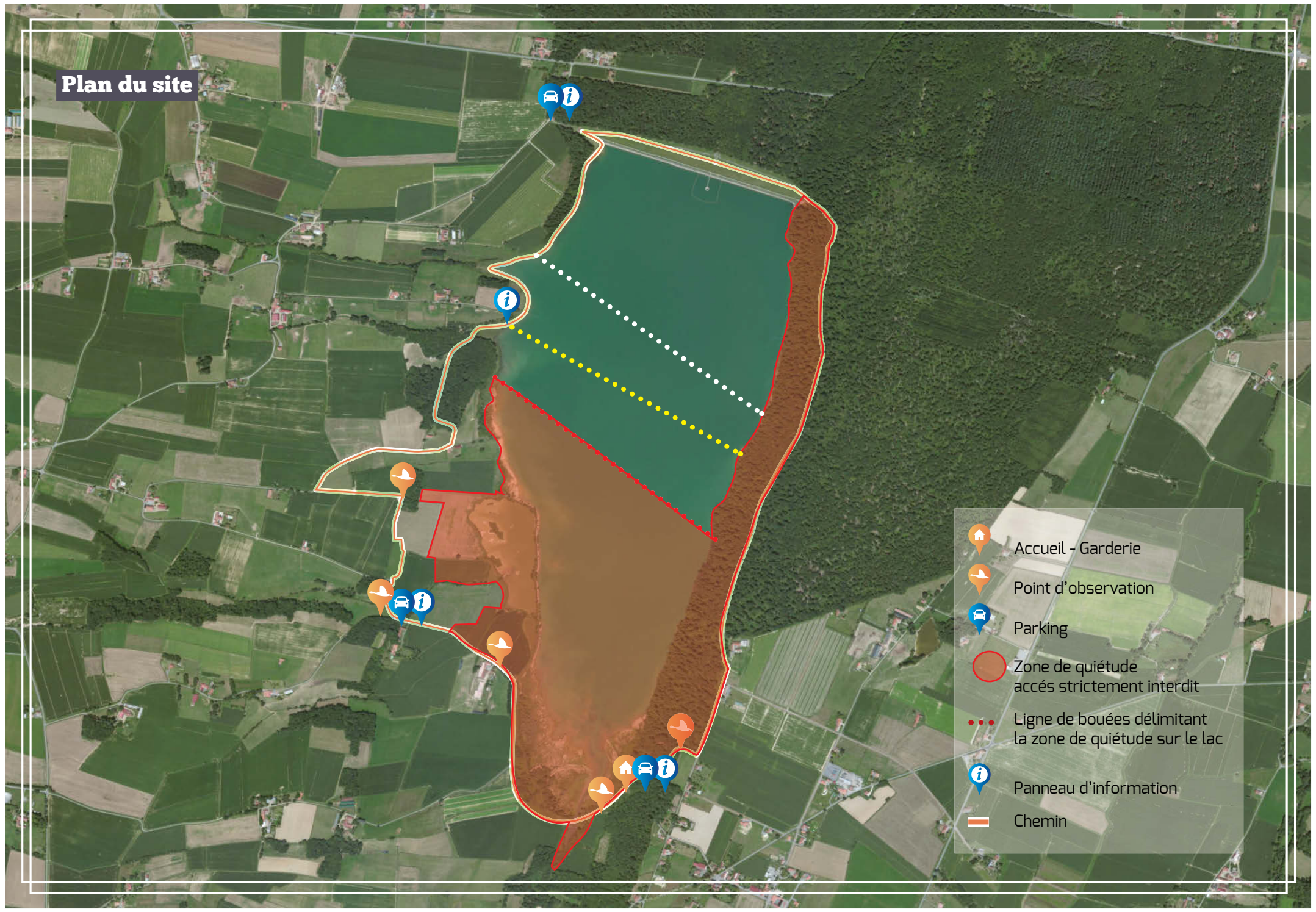


Milan Royal
L 0,72 m,
envergure 1,65 m



Balbuzard Pêcheur
L 0,58 m,
envergure 1,70 m

Plan du site

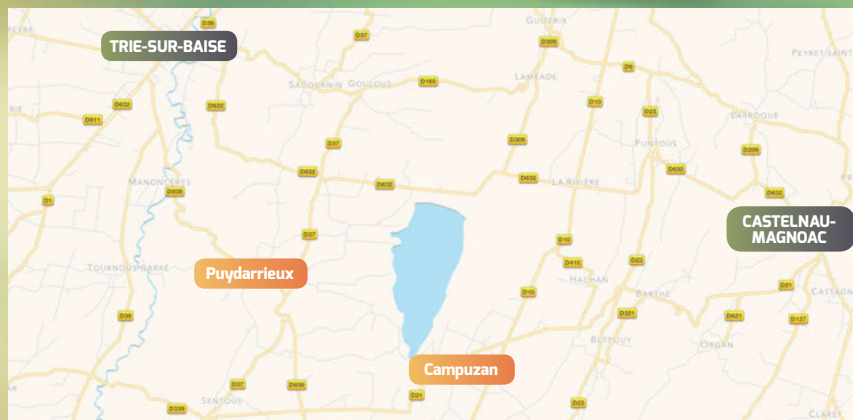


-  Accueil - Garderie
-  Point d'observation
-  Parking
-  Zone de quiétude accès strictement interdit
-  Ligne de bouées délimitant la zone de quiétude sur le lac
-  Panneau d'information
-  Chemin

Accès au site



Cabane des gardes : chemin de Campuzan 65220 Puydarrieux
GPS : 43°16'28.11"N / 0°25'20.02"E



Venant de Tarbes, à l'entrée de Trie-sur-Baïse, prendre à droite direction Puydarrieux. Continuer jusqu'au village. Au bout de la descente, prendre à gauche entre les deux maisons (au niveau de la borne kilométrique n°9 de la RD 929). Au stop, continuer tout droit sur le chemin de Campuzan jusqu'à la cabane des gardes.

Valérie DUCASSE - Soazig LEMUR

Techniciennes environnement
Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Tél. : **05 62 31 09 47 - 06 32 67 05 63**
lacpuydarrieux@cg65.fr



HAUTES-PYRÉNÉES
CONSEIL GÉNÉRAL